



Le 10 avril 2024, à Bobigny

COMMUNIQUÉ INTERSYNDICAL : LA PJJ 93 FERME SES PORTES LE 25 AVRIL 2024 !

Cela fait deux assemblées générales auxquelles les professionnel.le.s de la Protection Judiciaire de la Jeunesse de Seine-Saint-Denis participent en nombre pour exprimer leur ras le bol : en cause, des conditions d'exercice dégradées, des réponses insuffisantes de la part de l'administration et l'ombre des Jeux Olympiques et Paralympiques qui continue à planer au travers de commandes de plus en plus pressantes et déconnectées de la réalité du terrain.

Depuis l'entrée en vigueur du Code de la Justice Pénale des Mineurs le 30 septembre 2021, nous, professionnel.le.s subissons une multiplication des audiences et des « modules » à mettre en œuvre dans des temporalités plus courtes : face à cette augmentation d'activité, l'administration a maintenu une norme de 25 adolescent.e.s à accompagner pour chaque éducateur.ice. Ce faisant, nous avons plus de temps d'audience, moins de temps de présence avec les jeunes : charge à nous de bricoler une prise en charge de qualité.

C'est sur ce fond de crise, que l'administration a brandi en branle-bas de combat sa nouvelle lubie : les Jeux Olympiques et Paralympiques et son opération ménage devant répondre à la consigne préfectorale du plan « zéro délinquance sur le 93 ». Les injonctions contradictoires sont hélas nombreuses au sein de l'institution : faisant fi de la réquisition des places en hôtels du 115 pour les réhabiliter au profit des touristes, l'administration nous demandait de faire partir nos jeunes pendant l'événement pour éviter un pic d'activité tout en exigeant un taux de présence des éducateurs à hauteur de 60% afin de résorber un pic d'activité attendu et annoncé. Il demandait de mettre en place des projets sportifs nommés « l'inclusion par les JOP » afin que nos jeunes puissent mériter quelques places de la billetterie sociale.

Stupeur et stupéfaction lorsque l'administration a rétorqué aux éducateurs ne pas avoir le budget nécessaire pour financer ces nouveaux projets proposés, du fait d'une coupe budgétaire dans les financements préfectoraux de justice de proximité.

Alors même que la Seine-Saint-Denis est un territoire laissé pour compte, les professionnel.le.s doivent faire face à une extrême précarité des usagers et une situation RH particulièrement sinistrée, sans que des aménagements ne soient prévus pour y pallier ! Nous nous rallions au mouvement dessiné par les professionnel.le.s du territoire de l'Éducation Nationale en demandant un plan d'urgence pour le 93 !

Nous appelons à une mobilisation massive par une journée de grève dans l'objectif de fermer toutes les unités de la Protection Judiciaire de la Jeunesse le 25 avril 2024 pour nous faire entendre dans nos revendications : nous nous réunirons devant le Tribunal Judiciaire de Bobigny à 13h00 pour ce faire.